



Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2017
Délibération n° 2017/01/015

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint Dizier Leyrenne, sur la convocation en date du 16 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – CHASSECOURTE – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – NOUAILLE – PATAUD – LAPORTE.

Les suppléants : MM. PENICAUD – LEGRAND – LUMY – TEILLARD – PICOURET – DOUMY et Mmes HAUSSMANN – DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – COULAUD – POITOU – PHILBET – CHENEVEZ – GRIZON – MAZEAUD – BEAUX.

Etaient excusés :

MM. SZCEPANSKI – CHOMETTE – ROYERE – COUFFY et MMES CAPS – COLON.

Mme CAPS a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à M. RIGAUD, M. PAMIES a donné procuration à Mme LAPORTE, Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. GRENOUILLET, Mme LAGRAVE a donné procuration à M. JOUHAUD, M. CONCHON a donné procuration à M. GIRON, M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à Mme SUCHAUD, Mme PIPIER a donné procuration à M. LABORDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, M. LEGRAND représente M. ROYERE et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Mme Sophie BERNARD.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	65	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Objet ELECTION DES REPRESENTANTS AU CNAS

Conformément à la décision du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

- 1 Conseiller communautaire est à élire avec 1 ou 2 agents.

Le Conseil Communautaire élit les représentants suivants :

Elus	Agents
Jean-Pierre DUGAY	Sandrine FOURGNAUD (titulaire)
	Corinne AUVITY (suppléante)

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

